

## **Exploitation des carrières: les écologistes dénoncent de futurs risques sanitaires majeurs en Basse Ariège**

© midinews 2013

Avec les prochaines élections municipales, certains sujets reviennent sur le devant de la scène comme celui des carrières en Basse Ariège.

Mardi soir, les représentants des associations (Comité Ecologique Ariégeois, APRA, le Chabot) qui s'opposent depuis plusieurs années à ces projets ont tenu conférence de presse pour alerter les médias sur l'ampleur et les risques encourus par la prolifération des gravières dans cette région du département.

Cette rencontre n'est pas neutre car en ce moment les services de l'Etat instruisent le nouveau schéma départemental d'exploitation des carrières, une phase réglementaire de concertation (avec le comité technique, le CDNPF, le comité de pilotage...) qui à terme devrait *«permettre d'équilibrer les points de vue»* comme l'indique la Préfecture qui par de voie de conséquence n'est pas en capacité de s'exprimer sur ce dossier en cours d'instruction.

Des allégations précises Photos et chiffres à l'appui, pendant plus d'une heure, les opposants ont déroulé leur argumentaire. Henri Delrieu du Chabot a rappelé qu'il avait déjà alerté les médias il y a quatre ans pour dénoncer les risques d'une exploitation sans limite (tant en profondeur que sur de grandes surfaces) des graves alluvionnaires.

Selon lui, elles mettent en danger la nappe phréatique et transforment irrémédiablement la plaine alluviale entre Montaut et Saverdun. *«Quatre ans plus tard notre alerte s'est transformée en triste réalité, les surfaces ont explosé avec plus de 1000 ha de terres sacrifiées et les quatre grands carriers de Midi-Pyrénées (Colas Siadoux, MPG, Mallet et Denjean-Cemex) sont désormais autorisés à prélever 4 millions de tonnes de graves (alors que nos besoins et ceux des départements limitrophes ne dépassent pas le million de tonnes) sur une profondeur moyenne de 15 m mettant à jour la nappe phréatique»*

Et pour noircir encore davantage le tableau, Henri Delrieu agite le spectre de la pollution de la nappe phréatique. En effet, les carriers tenus légalement à remblayer 90 ha de la surface exploitée pour rendre le terrain à niveau, le feraient avec des matériaux issus du BTP, que l'on appelle *«inertes»* mais qui ne le seraient pas tant que cela.

Betex, PCB, HAP, arsenic, mercure, zinc... des produits bien identifiés et inoffensifs à faible quantité mais qui sur des dizaines de tonnes pourraient avoir des répercussions irréversibles sur la nappe phréatique d'accompagnement de l'Ariège et par voie de conséquence sur tous ceux qui l'utilisent.

*«A aujourd'hui, personne n'est en mesure de garantir que l'on aura des contrôles précis sur les matériaux de remblayage [...] ce sont de 30 à 40 000 tonnes de matériaux du BTP qui arrivent tous les ans et il en faudra plus de 4 millions pour retrouver l'origine du sol.»*

*Le préfet Valette quand il a modifié le SDC en 2009 ne nous a pas dit qu'il voulait faire du département de l'Ariège la poubelle de Midi-Pyrénées... au moment où le Conseil général doit initier son plan de gestion des déchets du BTP, nous demandons immédiatement un moratoire»*

Actuellement, des actions sont menées au tribunal administratif (le SDC modifié en 2009 a été attaqué en même temps que les autorisations données aux carrières) mais la production n'est pas arrêtée.

Un moratoire pour faire le point :

Jean-Louis Bertrand, candidat malheureux face à Philippe Calléja pour la mairie de Saverdun, actuellement membre du collectif contre la prolifération des carrières, poursuit dans la brèche ouverte par le Chabot: *«en deux mois le préfet Valette a fait exploser l'attribution de granulats et grâce au maire de Saverdun, Denjean s'est installé dans le département de l'Ariège»*

Selon lui le ferroutage a permis de noyer le poisson mais aujourd'hui personne n'est dupe et pour reprendre les mots de M. Manau de l'UNICEM lors de la conférence sur le fret en Région (16 avril 2009): *«l'embranchement coûte plus cher que le projet carrière»*

Au départ 3 ITE étaient prévus, actuellement, seul celui de la zone de Gabriélat est finalisé. Il devrait servir à Denjean-Cemex bien que Jean-Louis Bertrand soit encore très sceptique concernant sa mise en fonctionnement en 2014.

Quant aux déchets, selon lui faussement *«inertes»*, utilisés pour remblayer, il pense qu'il s'agit *«d'une activité florissante et juteuse pour Denjean»* qui se ferait payer ces *«déchets venant à plus de 90% de la région toulousaine à travers 5 plateformes différentes et du SICOVAL»*

Aussi à ce jour les opposants à la prolifération des gravières attendent de la Préfecture une évaluation des risques sanitaires en s'attachant les compétences de l'INERIS et du BRGM. Dans cette attente *«nous proposons un moratoire sur ce remblayage»*

Même perception du dossier pour Daniel Strub du CEA: *«depuis deux ans on essaie de faire modifier ce schéma modifié mais on se heurte à un mur, l'Etat ne peut revenir dessus car il aurait à rembourser des investissements non amortis. Par contre il peut proposer d'autres zones d'exploitation notamment sur les hautes terrasses»*

Selon lui on gaspille un matériau de premier choix, non renouvelable, dans des quantités très élevées pour des besoins surestimés: *«la consommation moyenne nationale est de 6,5 tonnes/habitant/an; pour l'Ariège on est à plus de 8 tonnes. Les matériaux alluvionnaires sont de très grande qualité, non-renouvelables et présents en quantité limitée. L'Ariège en utilise 901 897 tonnes/an en travaux de viabilité, dont 637 848 tonnes de matériaux alluvionnaires... un gaspillage dément !»*

A cela il faut ajouter le principe d'innocuité des déchets mis à mal par les pratiques des exploitants des gravières de Basse Ariège: *«sur 1000 ha, 90 ha seront rebouchés et utilisés comme terre agricole... Nous demandons un moratoire afin d'évaluer les risques sanitaires car nous encourrons un véritable danger»*

Mise en cohérence du schéma régional Marie-Laure Cambus, responsable régionale de France Nature Environnement, indique qu'un certain nombre de paramètres peuvent être améliorés, notamment le ratio entre importation et exportation de granulats: *«il faut raisonner de manière plus globale, travailler en relation avec les services de l'Etat et penser davantage à recycler, c'est la meilleure des solutions pour ne pas créer de nouvelles carrières [...] On n'est pas dans l'utopie, il ya des alternatives,*

*il suffit qu'elles soient encouragées par des mesures d'incitation»*

Pour autant, cette juriste reste vigilante, l'enfouissement des déchets du BTP pose un réel souci, surtout dans l'Ariège: *«ce qui se passe ici ne doit pas être les prémices de ce qui se passera ensuite ailleurs»*

Autre problème mis au jour par Marie-Laure Cambus: le manque de moyens de contrôle des services de l'Etat.

A l'heure où nous publions, les responsables de la carrière Denjean n'ont pas répondu à notre sollicitation. Philippe Calléja, maire de Saverdun, était présent à la dernière commission locale de concertation qu'ils ont organisée avec les riverains et à laquelle le Chabot s'est invité.

Le Maire de Saverdun est catégorique: *«le PADD du SCOT est en cours de validation. Il acte que les collectivités demandent un moratoire sur les gravières sur les 20 ans à venir et une augmentation des surfaces rendues aux agriculteurs (plus de 50%)»*

Concernant les quantités de granulats extraites: *«contrairement à ce qu'affirme le Chabot, 70% des granulats extraits sont au seul usage du département de l'Ariège, c'est un gros consommateur de granulats de par l'étendue et la longueur de sa voirie. C'est pour cette raison que nous demandons comme corolaire pour réduire la consommation de granulats alluvionnaires de rouvrir les carrières de roche massive en montagne, à proximité des voies de circulation. C'est également acté dans le SCOT»*

Quant à Jean-Louis Bertrand, son prédécesseur à la mairie de Saverdun, il garde à l'esprit quelques souvenirs de sa bonne gestion des gravières et de la déchetterie municipale. Mais c'est un autre sujet.

Laurence Cabrol | 09/10/2013